



mairie Onze  
Paris

# La piscine Oberkampf inscrite au titre des Monuments historiques !

La piscine Oberkampf accueille de nouveau les scolaires et est désormais inscrite au titre des monuments historiques.

Édité en octobre 2023

## Un peu d'histoire...

C'est un fleuron du 11<sup>e</sup> arrondissement. Construite entre 1884 et 1887, la piscine Oberkampf, située au 160 de la rue du même nom, était alors l'un des premiers établissements de bains de ce type au sein de la capitale, abritant également des activités médicales et hygiéniques. Elle était un trait d'union entre passé et modernité, puisqu'au moment de sa construction, la plupart des Parisiens prenaient des bains dans la Seine, avant de découvrir les joies de la natation dans des piscines, au début du XX<sup>e</sup> siècle. Eau chauffée, toit couvrant, la piscine Oberkampf offrait un moment de détente tout particulier et fut rénovée à la fin des années 1920 et elle a longtemps fait la joie des nageurs du 11<sup>e</sup> arrondissement et d'ailleurs.

## Une piscine exceptionnelle sauvée grâce au concours de la Mairie et de la Drac

En décembre 2019, le gestionnaire de l'établissement a annoncé que le bail ne serait pas renouvelé lors de son échéance début 2023, pour y construire à la place un projet immobilier. C'est ainsi qu'en février dernier, la piscine Oberkampf a dû fermer ses portes. Mais pour qu'elle puisse continuer d'enchanter ses utilisateurs, François Vauglin, Maire du 11<sup>e</sup> a mobilisé Mmes Roselyne Bachelot puis Rima Abdul Malak, Ministres de la Culture, afin de protéger ce lieu emblématique d'une future démolition. Ainsi, grâce au concours de la Direction régionale des Affaires culturelles, la piscine dans son ensemble avec l'élégance de son architecture Art Déco, sa couverture de verre, sa terrasse, le vestibule avec ses vitraux et la cheminée dans la cour, sont désormais inscrits au titre des Monuments historiques par arrêté en date du 25 août 2023.

## Réouverture pour les écoliers du 11<sup>e</sup>

La piscine Oberkampf ne sera donc pas détruite. La Ville de Paris a reconduit la convention qui la liait jusqu'alors avec le précédent gestionnaire pour qu'elle puisse rouvrir ses portes et accueillir les élèves du 11<sup>e</sup> arrondissement et même du 20<sup>e</sup>, sur plus de 27 heures de créneaux scolaires par semaine.

